

Dento +

Votre sourire assuré



2025



Table des matières

Dento + en bref...	3
Dento +, la maîtrise de vos frais dentaires à prix modéré	4
Les interventions de Dento +	6
Les 7 points forts de Dento +	9
Tableau récapitulatif des couvertures soins dentaires de la MC	10
Tarifs mensuels 2025	13
Intéressé par Dento + ?	15
Nos bons plans pour des soins dentaires moins chers	16
Une couverture soins dentaires déjà comprise dans votre cotisation à la MC	18
S'assurer contre les coûts liés aux pépins de santé...	20
Plus d'infos sur MC Assure	21



Document à titre informatif et promotionnel, non contractuel. Conditions au 1^{er} janvier 2025. Conditions générales et fiches info disponibles sur simple demande ou sur mc.be/conditions-assurances

Dento + en bref

- **Une assurance dentaire pour tous**
 - Pas de limite d'âge
 - Pas de questionnaire médical
 - Pas de franchise
 - Pas de stage en cas d'accident
- **Une assurance dentaire abordable**
 - À partir de 5,81 €/mois
 - Gratuite pour les moins de 7 ans
 - Prime réduite si assurance hospi
 - Prime avantageuse si souscription avant 45 ans
- **Petite prime, grande couverture**
 - Jusqu'à 2500 € sur 2 ans, selon le type de soins¹
 - Jusqu'à 1000 € pour l'orthodontie, même pour les adultes¹
 - Soins préventifs et curatifs
 - Prothèses dentaires
 - Chirurgie réparatrice
 - ...

¹ Sous certaines conditions

Dento +, la maîtrise de vos frais dentaires à prix modéré

Vous souhaitez bénéficier du remboursement de 100 % des tickets modérateurs de vos soins préventifs et curatifs ainsi que d'une protection financière encore plus importante pour vos frais d'orthodontie, de prothèses et d'implants dentaires ou de parodontologie ? Choisissez Dento +, l'assurance soins dentaires à prix modéré.

Pourquoi choisir Dento + ?

- Jusqu'à **1 250 € dès la 3^e année** civile
- Jusqu'à **5 000 € supplémentaires en cas d'accident** (et sans stage)
- Intervention également sur vos soins **non remboursés par l'assurance obligatoire**
- Intervention sur les soins dentaires réalisés en Belgique, au Grand-Duché de Luxembourg, aux Pays-Bas, en Allemagne et en France
- **Sans questionnaire ni examen** médical préalable
- **Sans franchise ni limite d'âge**
- **Sans tracas** administratifs



Sous réserve des exclusions et limitations prévues dans les conditions générales de Dento +

Comment bénéficier des avantages de Dento + ?

- Être ou devenir affilié MC et être en ordre de cotisation à l'assurance complémentaire
- Être en ordre de paiement de primes Dento +
- Avoir effectué un stage d'attente de 6 mois sauf :
 - si vous bénéficiez d'une assurance soins dentaires similaire après d'un autre assureur au moment de souscrire Dento +
 - en cas d'accident traumatique



Téléchargez le formulaire de demande d'intervention sur mc.be/formulaires



Les produits d'assurance proposés par MC Assure sont soumis au droit belge. **La durée du contrat est à vie.**



Les soins dentaires préventifs et curatifs des **moins de 19 ans** sont **100 % remboursés** par l'assurance obligatoire (sauf les suppléments).

Si vous choisissez un prestataire conventionné, les soins dentaires de vos enfants ne vous coûtent donc rien.

Pour savoir si votre prestataire est conventionné, consultez mc.be/prestataires.

Les interventions de Dento +

Plafonds d'intervention

Les plafonds annuels d'interventions de Dento + sont progressifs pendant les 3 premières années civiles de souscription. Voici le plafond par personne et par année civile :

- Première année : **350 €**
- Deuxième année : **650 €**
- À partir de la troisième année : **1 250 €**

Pour les frais dentaires **liés à un accident**, un plafond de **5 000 €** est appliqué, sans stage. Ce plafond se cumule avec le plafond annuel d'intervention.

Détail des interventions

- **Détartrages, nettoyages prophylactiques, examens buccaux annuels :**
remboursement des tickets modérateurs
- **Consultations, radiographies et soins conservateurs :**
remboursement des tickets modérateurs
- **Extractions dentaires du 19e jusqu'à la veille du 50e anniversaire :**
jusqu'à 100 % du tarif légal
- **Extractions dentaires à partir de 50 ans :**
remboursement des tickets modérateurs
- **Extractions d'incisives de lait avant 5 ans :**
forfait de 25 € par dent
- **Orthodontie classique remboursée par l'assurance obligatoire :**
forfait de 750 € sur l'appareil et de 250 € sur l'appareil de contention
- **Orthodontie classique non remboursée par l'assurance obligatoire :**
forfait de 750 € sur l'appareil et de 250 € sur l'appareil de contention (délai de renouvellement : 15 ans)
- **Prothèse amovible, réparation, remplacement de base et adjonction de dent non remboursés par l'assurance obligatoire :**
75 % du tarif légal (délai de renouvellement : 7 ans pour les prothèses et délais identiques à l'assurance obligatoire pour les autres prestations)
- **Prothèses amovibles remboursées par l'assurance obligatoire :**
remboursement des tickets modérateurs

- **Prothèses amovibles remboursées par l'assurance obligatoire ou Dento + :**
 - maximum 100 € de suppléments pour matériel spécifique d'une prothèse en résine
 - maximum 300 € de suppléments pour une prothèse squelettique
- **Réparations de prothèses, adjonctions de dent à une prothèse et remplacements de base remboursés par l'assurance obligatoire :**
remboursement des tickets modérateurs
- **Radiographie 3D préalable au placement d'un implant dentaire :**
intervention jusqu'à 75 € maximum pour les assurés de 18 ans et plus
- **Implant et prothèse fixe :**
75 % du montant à charge de l'assuré après intervention de Dento solidaire (délai de renouvellement : 15 ans)
- **Index parodontal à partir de 19 ans :**
remboursement des tickets modérateurs
- **Examen buccal parodontal jusqu'à la veille du 65e anniversaire :**
remboursement des tickets modérateurs
- **Examen buccal parodontal à partir de 65 ans :**
jusqu'à 100% du tarif légal
- **Détartrage sous gingival jusqu'à la veille du 65e anniversaire :**
remboursement des tickets modérateurs
- **Détartrage sous gingival à partir de 65 ans :**
jusqu'à 100% du tarif légal
- **Chirurgie, greffe, comblement osseux :**
maximum 100 € par quadrant (délai de renouvellement : 7 ans)
- **Augmentation osseuse sous sinusale ou sinus lift préalable au placement d'un implant dentaire :**
maximum 300 € par quadrant dentaire supérieur pour les assurés de 18 ans et plus (délai de renouvellement : 7 ans)



Sous réserve des exclusions et limitations prévues dans les conditions générales de Dento +

Plan de traitement

En cas d'accident, un plan de traitement doit obligatoirement nous être envoyé **avant le début des soins**. Il doit être accompagné d'un constat médical d'accident et d'un document radiologique. L'accident doit avoir eu lieu après le début du contrat.



Les produits d'assurance proposés par MC Assure sont soumis au droit belge. **La durée du contrat est à vie.**

Encore mieux couvert ?

Découvrez les autres assurances facultatives de la MC

- **Hospitalisation**
Choisissez une assurance hospitalisation adaptée à vos besoins : Hospi +, Hospi +100 ou Hospi +200.
mc.be/hospi
- **New Soins quotidiens**
Assurez-vous de la tête aux pieds avec Medi +.
mc.be/medi



Tableau récapitulatif des couvertures soins dentaires de la MC

Avec Dento solidaire et Dento +, vous bénéficiez des interventions financières suivantes (en ce compris l'intervention de l'AO)

Soins préventifs	Assurance obligatoire (AO) ¹	Dento solidaire ²	Dento +
Détartrage, nettoyage prophylactique, examen buccal annuel	oui	non	Prise en charge des tickets modérateurs
Soins curatifs			
Consultations, radiographies et soins conservateurs	oui	non	Prise en charge des tickets modérateurs
Extractions du 19 ^e jusqu'à la veille du 50 ^e anniversaire	non	non	Jusqu'à 100 % du tarif légal de l'assurance obligatoire
Extractions à partir de 50 ans	oui	non	Prise en charge des tickets modérateurs
Extractions incisives de lait avant 5 ans	non	non	Forfait de 25 € par incisive
Orthodontie			
Orthodontie de 1 ^{re} intention avec accord AO	oui	100% des tickets modérateurs ³ des examens préliminaires	non
Orthodontie classique avec accord AO	oui	Forfait de 500 € (2x250 €) pour appareil et 100% de tickets modérateurs ³ des visites de contrôles (possibilité d'un 2 ^e forfait de 500 € en cas d'affection grave)	Forfait de 750 € pour appareil d'ortho et de 250 € pour appareil de contention
Orthodontie classique sans accord AO	non	non	Forfait de 750 € pour appareil d'ortho et de 250 € pour appareil de contention
Implants et prothèses fixes et amovibles			
Prothèses amovibles avant 50 ans non remboursées par l'AO	non	200 €	75 % du tarif légal de l'AO
Prothèses fixes et implants non remboursés par l'AO	non		75 % du montant restant à charge de l'assuré
Prothèses amovibles remboursées par l'AO	oui	non	Prise en charge des tickets modérateurs
Suppléments pour prothèses amovibles remboursées par l'AO ou Dento +			Prothèse en résine : jusqu'à 100 € de supplément pour matériel spécifique. Prothèse squelettique : jusqu'à 300 € de supplément
Réparation de prothèses, adjonctions de dent à une prothèse, remplacements de la base remboursés par l'AO	oui	non	Prise en charge des tickets modérateurs
Réparation de prothèses, remplacement de base et adjonction de dent non remboursés par l'AO	non	non	75 % du tarif légal de l'AO
Radiographie 3D préalable au placement d'un implant dentaire	non	non	75 € max. pour les assurés de 18 ans et plus
Parodontologie			
Index parodontal à partir de 19 ans	oui	non	Prise en charge des tickets modérateurs
Examen buccal parodontal jusqu'à la veille du 65 ^e anniversaire	oui	non	Prise en charge des tickets modérateurs
Examen buccal parodontal à partir de 65 ans	non	non	100 % du tarif légal de l'AO
Détartrage sous gingival jusqu'à la veille du 65 ^e anniversaire	oui	non	Prise en charge des tickets modérateurs
Détartrage sous gingival dès 65 ans	non	non	100 % du tarif légal de l'AO
Chirurgie, greffe, comblement osseux	non	non	100 € par quadrant dentaire
Augmentation osseuse sous sinusale ou sinus lift préalable au placement d'un implant dentaire	non	non	300 € par quadrant dentaire supérieur pour les assurés de 18 ans et plus

¹ Prise en charge soit partielle, soit totale par l'assurance obligatoire (AO)

² Dento solidaire est la couverture soins dentaires de base, comprise dans la cotisation des affiliés MC. Plus d'infos en pp.18-19

³ Le ticket modérateur, ou quote-part personnelle, est la part du tarif légal qui reste à votre charge après l'intervention de la mutualité. Intervention à 100 % si l'enfant a un dossier médical global (plus d'infos sur : mc.be/dmg)



Pour bénéficier de ces interventions, il faut respecter certains délais de renouvellement.



Sous réserve des exclusions et limitations prévues dans les conditions générales de Dento +

Tarifs mensuels 2025

	Dento solidaire	Dento +	
		Avec assurance hospitalisation de MC Assure	Sans assurance hospitalisation de MC Assure
De 0 à 6 ans	Déjà comprise dans votre cotisation à la MC	0 €	0 €
De 7 à 17 ans		5,25 €	5,81 €
De 18 à 29 ans		7,11 €	7,88 €
De 30 à 49 ans		11,85 € ¹	13,16 € ¹
De 50 à 64 ans		13,65 € ¹	15,17 € ¹
65 ans et plus		14,84 € ¹	16,50 € ¹



Les modalités et fréquences de paiement possibles sont les suivantes: paiement par virement (fréquence annuelle) ou par domiciliation (fréquence trimestrielle, semestrielle ou annuelle).

¹ Les primes mentionnées concernent les assurés ayant souscrit Dento + avant l'âge de 45 ans. Si vous souscrivez après votre 45^e anniversaire, une majoration sera appliquée. Celle-ci dépend de votre âge au moment de la prise d'effet du contrat.
Pour plus d'infos, contactez votre conseiller ou le 081 81 28 28.



Vous avez une assurance hospitalisation à la MC (Hospi +, Hospi +100 ou Hospi +200) ?
Bénéficiez alors d'une réduction de 10% sur la prime de votre assurance Dento + !

Les 7 points forts de Dento +

- 1 Sans questionnaire ni examen médical
- 2 Sans franchise ni limite d'âge à la souscription
- 3 Prime avantageuse si souscription avant 45 ans
- 4 Gratuite pour les enfants de moins de 7 ans
- 5 Sans stage en cas d'accident
- 6 Intervention pour l'orthodontie, même pour les adultes
- 7 Pas de tracas administratifs



Sous réserve des exclusions et limitations prévues dans les conditions générales de Dento +

Intéressé par Dento + ?

Calculez le montant de votre prime et souscrivez en ligne sur mc.be/souscription !



Besoin de conseils personnalisés ?

Nos conseillers sont à votre écoute :

- Contactez le **081 81 28 28**
- Prenez rendez-vous ou trouvez l'agence la plus proche sur mc.be/contact



Retrouvez toutes les infos sur Dento + sur mc.be/dento

Les dentistes peuvent envoyer vos attestations de soins à la MC de façon électronique.

Les avantages ? Vous ne devez plus le faire vous-même et le remboursement est plus rapide (quelques jours après la consultation). N'hésitez pas à en parler à votre dentiste lors de votre prochain rendez-vous !

Plus d'infos sur mc.be/eattest

Nos bons plans pour des soins dentaires moins chers

- **Consultez votre dentiste chaque année**, vous serez mieux remboursé par l'assurance obligatoire.
- **Consultez un dentiste conventionné**, il applique les tarifs légaux.
- **Étalez votre traitement sur 2 ans** : pour un traitement nécessitant 2 interventions (implant + couronne, implant + bridge, implant + prothèse amovible...), vous pouvez programmer celles-ci sur 2 années civiles différentes, en accord avec votre prestataire de soins. Cela vous permettra de bénéficier 2 fois du plafond d'intervention de Dento +. Vous pouvez alors être remboursé jusqu'à 2500 € (2 fois le plafond de 1250 € à partir de la 3e année de souscription).
- **Renseignez-vous sur le coût de votre traitement** : pour éviter les mauvaises surprises, vous pouvez nous envoyer un plan de traitement ou un devis complété par votre dentiste avant le traitement. Nous pourrions alors estimer le montant que votre assurance Dento + vous remboursera. Un plan de traitement n'est pas obligatoire, sauf en cas d'accident.



Une couverture soins dentaires déjà comprise dans votre cotisation à la MC

À la MC, vous bénéficiez déjà d'une couverture soins dentaires de base : **Dento solidaire**. Elle est comprise dans votre cotisation MC et vous permet des remboursements automatiques pour certains soins.

Vos avantages

- **Couverture comprise** dans votre cotisation
- **Pas de questionnaire ou d'examen** médical
- **Pas de franchise**
- **Pas de stage d'attente**
- Intervention dans les soins dentaires réalisés en Belgique, au Grand-Duché de Luxembourg, aux Pays-Bas, en Allemagne et en France

Comment bénéficier de ces avantages ?

- Être ou devenir affilié MC
- Être en ordre de cotisation à l'assurance complémentaire



Consultez les interventions de Dento solidaire et de Dento + dans le tableau **en page 10**.

Les interventions de Dento solidaire

- **Orthodontie classique remboursée par l'assurance obligatoire :**
 - **Visites de contrôle :**
intervention de 500 € + tickets modérateurs 100 % remboursés
 - **Examens préliminaires et visites de contrôle régulier :**
100 % des tickets modérateurs remboursés si votre enfant possède un dossier médical global (plus d'infos : mc.be/dmg)
 - **Appareil dentaire d'un traitement classique :**
intervention de 500 €
 - **Affections particulières (exemple : fente labio-palatine) :**
intervention complémentaire de 500 €
- **Orthodontie de 1re intention remboursée par l'assurance obligatoire :**

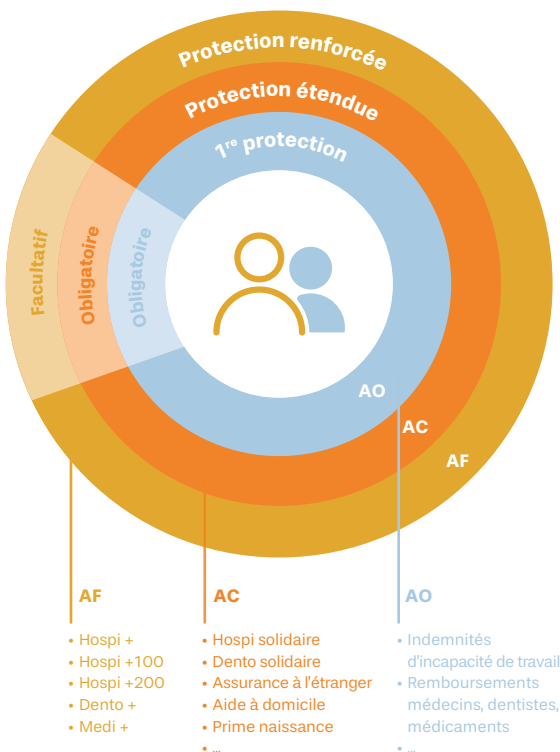
Pour les examens préliminaires, Dento solidaire intervient à hauteur de 100 % du ticket modérateur si votre enfant possède un dossier médical global (mc.be/dmg).
- **Prothèses et implants dentaires**

Dento solidaire intervient à hauteur de 200 € (délai de renouvellement : 3 ans) par personne pour une prothèse ou un implant dentaire non remboursé par l'assurance obligatoire. L'intervention concerne les prothèses amovibles, couronnes, bridges et implants.



S'assurer contre les coûts liés aux pépins de santé...

Tout citoyen belge dispose de l'assurance obligatoire (AO). S'il est affilié à une mutualité, il bénéficie aussi des avantages de son assurance complémentaire (AC). Les assurances facultatives (AF) sont, comme leur nom l'indique, non obligatoires. Souscrire une telle assurance permet de se prémunir de coûts de santé importants qui ne peuvent pas toujours être évités (même si on prend soin de sa santé).



AO Assurance obligatoire. Cette assurance est la même pour tous, quelle que soit votre mutualité. L'AO est financée par la sécurité sociale.

AC Assurance complémentaire. Une offre élaborée par une mutualité. Elle donne droit à des remboursements et services complémentaires à l'AO. L'AC est financée par les cotisations des affiliés. Dento solidaire et Hospi solidaire sont proposées dans l'AC de la MC. Cette assurance est obligatoire.

AF Assurance facultative. Assurance développée par une mutualité (ou assureur privé) pour les besoins spécifiques de ses affiliés. Les AF sont financées librement par les primes des assurés. À la MC, les AF sont proposées par MC Assure.

Plus d'infos sur MC Assure

MC Assure est une société mutualiste d'assurances agréée par l'Office de contrôle des mutualités pour offrir des assurances maladie au sens de la branche 2 de l'annexe 1 de l'Arrêté royal du 22 février 1991 portant règlement général relatif au contrôle des entreprises d'assurances, ainsi que pour couvrir, à titre complémentaire, des risques qui appartiennent à l'assistance telle que visée dans la branche 18 de l'annexe 1 de l'Arrêté royal précité.

La MC, dont le siège social est situé chaussée de Haecht 579, BP 40 à 1031 Bruxelles, est l'agent d'assurances de MC Assure.



Consultez la fiche IPID de Dento + (il s'agit du document qui reprend les informations sur le produit d'assurance) ainsi que les conditions générales sur mc.be/conditions-assurances

Avec Ma MC, gérez votre dossier en ligne

Ma MC vous permet d'accéder en toute sécurité à votre dossier personnel et à celui des personnes de moins de 18 ans à votre charge, tout en restant chez vous.

- Chat en ligne avec un conseiller
- Souscription d'une assurance facultative sur mc.be/souscription
- Demande d'intervention pour un acompte ou une facture d'hospitalisation
- Simulation des frais d'un séjour hospitalier
- Commande de formulaires et documents spécifiques
- Formulaire de contact en ligne



Et bien d'autres services à découvrir sur ma.mc.be

En savoir plus ?



Appelez le **081 81 28 28**



Rendez-vous sur **mc.be/dento**



Contactez votre conseiller :
mc.be/contact

En cas de plainte, vous pouvez contacter :

- le service des plaintes de la MC, chaussée de Haecht 579, BP 40 à 1031 Bruxelles (**plaintes@mc.be** | **mc.be/plaintes**)
- le médiateur de la MC, ANMC-Médiateur, chaussée de Haecht 579, BP 40 à 1031 Bruxelles (**mediateur@mc.be**)
- l'Ombudsman des assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles (**info@ombudsman-insurance.be** | **ombudsman-insurance.be/fr**)

MICBRO005FR - Novembre 2024

MC Assure, chaussée de Haecht 579, BP 40 à 1031 Bruxelles.
Entreprise d'assurance agréée par l'OCM sous le n° 150/02,
Branche 2 (maladie), n° d'entreprise BCE 0834 322 140.



Envie de vous inscrire à la MC ?

Rendez-vous sur **mc.be/inscription**
ou contactez un conseiller pour
profiter de nos nombreux avantages.

Nous nous chargeons de tout !



MC. Avec vous pour la vie.